



Audience B. Lejeune, Directeur de cabinet MEN

Jeudi 15 octobre 2015

La délégation, que le SIA aurait souhaitée intersyndicale, est constituée de 5 collègues. Elle abordera deux sujets, la visioconférence du 30 septembre 2015 et ses suites et, dans un deuxième temps, la mise en œuvre de la réforme du collège.

### **La visioconférence du 30 septembre et ses suites**

Face à notre doute sur la véracité des questions traitées lors de la visioconférence tant elles semblaient prétexte à ne dire rien de plus que ce que tout à chacun avait pu lire dans les textes, M. Lejeune a certifié qu'elles étaient bien remontées des académies. Nous lui avons signifié que ce format n'était pas le meilleur et que des échanges en direct auraient été préférables. Un regroupement national aurait été l'occasion de travaux et d'échanges plus fructueux et formateurs.

Concernant la conclusion de Mme la Ministre qui a déclenché un vif émoi parmi les IA-IPR, la délégation a rappelé que les propos engageaient les IA-IPR à une forte mobilisation sur le terrain dans le cadre de la réforme du collège alors que les revalorisations évoquées ne les concernaient pas, laissant apparaître une méconnaissance manifeste du corps des IA-IPR. Nous avons fermement rappelé le vif sentiment de mépris suscité et l'exigence d'une réponse rapide et à la hauteur de l'humiliation subie.

Très attachés aux valeurs de réussite de tous les élèves portées par la réforme, les IA-IPR sont fortement impliqués sur le champ de la formation et de l'impulsion du changement pédagogique dans les collèges ; ils ont un rôle essentiel à jouer dans sa mise en œuvre. Leur présence dans les établissements, dès la rentrée 2015, les amène à se confronter à des résistances qui les ont déjà placés dans des situations délicates. Ce très fort engagement dans un contexte sensible exige un soutien et une reconnaissance indéfectible de l'institution.

M. Lejeune admet pleinement cet engagement et la nécessité de reconnaissance qui lui est corrélée au-delà du contexte particulier de la réforme du collège. Il note que Mme la Ministre a omis de mentionner la possibilité d'accès à l'échelle BBis, discutée dans le cadre de la négociation sur les métiers de l'éducation nationale (GT10), sur des missions particulières dont des missions pédagogiques, et non seulement sur des emplois fonctionnels administratifs, à hauteur de 30 à 60 IA-IPR par an, nombre qui pourrait être porté à 70. Ce nombre est, rappelle-t-il, à mettre au regard d'un millier de postes d'IA-IPR hors emploi fonctionnel et du départ à la retraite d'environ 40 collègues par an : ce qui devrait permettre, selon M. Lejeune, aux IA-IPR d'y accéder aisément. Le SIA rappelle sa demande d'accès à la hors classe échelle C et souligne que le corps n'a pas connu de revalorisation indiciaire depuis 1998, date de création de la Hors Classe ! Aussi demande-t-il que cet accès consenti par le ministère à l'échelle Bbis s'ouvre à un plus grand nombre de collègues que ce qui est actuellement envisagé.

M. Lejeune reconnaît effectivement que le corps des IA-IPR ne bénéficie pas d'une reconnaissance financière à la hauteur de ses missions et de ses responsabilités. Il annonce, pour 2016, une négociation sur le montant d'une revalorisation indemnitaire pour l'ensemble des IA-IPR que, admet-il, le mouvement actuel de vif mécontentement, qu'accompagne le SIA dans toutes les académies, impose plus que jamais.

La délégation a insisté sur le fait qu'une simple obole serait considérée comme une nouvelle provocation par la profession. En effet, depuis 2008, le SIA exige une revalorisation de l'ICA à la hauteur de 15000€ annuel. De même,

une prime pour de simples missions réduites au suivi de dossiers restreints, localisés, tels l'accompagnement d'établissements REP, serait pour le SIA inacceptable, le territoire d'action d'un IA IPR restant l'académie. M. Lejeune partage notre analyse et se dit très attaché à considérer nos missions dans cette vision académique. Nous rappelons, par ailleurs, que la modulation de l'ICA est déjà suffisamment source de disparité pour en ajouter d'autres. Elle conduit des collègues à voir leur salaire baisser au gré de leur mutation ou celles des recteurs.

La délégation a également vivement insisté sur la spécificité de nos conditions de travail (déplacements professionnels importants avec nos véhicules personnels, remboursements en de ça des frais réels...) et les conditions de début et de fin de carrières en rappelant combien l'accès au corps génère, bien souvent, une perte financière ; de même que les fins de carrière se caractérisent par une rémunération immuable, une fois l'accès à la hors-classe obtenu.

Autant d'éléments déjà maintes fois répétés, voire scandés, au cours des négociations sur le métier (2014) et depuis la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance (2012). En étant sourd depuis de nombreuses années à ce malaise de la profession, le ministère porte aujourd'hui l'entière responsabilité de cette situation d'une démobilité qui s'installe au moment où il est essentiel d'explicitier les enjeux et les modalités possibles d'une école inclusive, de l'égalité, du progrès et de la réussite pour tous, alors que notre société connaît un accroissement des intolérances et des discriminations.

### **La mise en œuvre de la réforme du collège**

A propos de la réforme du collège, la délégation attire l'attention de M. Lejeune sur les difficultés de mise en œuvre rencontrées au regard des résistances qui montent en puissance depuis la rentrée. La non-reconnaissance de la professionnalité des enseignants véritablement investis quotidiennement au service de la réussite des élèves est, à nos yeux, un frein majeur à l'appropriation des enjeux éducatifs de cette réforme et à une évolution continue des pratiques pédagogiques. Cette non-reconnaissance, tout comme celle des IA-IPR que traduisaient les précisions indigestes sur la réforme apportées lors de la visioconférence, ne peut conduire qu'à son échec.

M. Lejeune partage le fait que depuis quelques années les pratiques professionnelles des enseignants évoluent dans le sens d'une meilleure prise en compte des processus d'apprentissage des élèves. Nous insistons alors pour affirmer combien il nous apparaît essentiel, dans ce contexte, que la mise en œuvre de la réforme appuie ces dynamiques à l'œuvre plutôt qu'elles ne les freinent par des modalités et un discours prescriptifs, descendants. Notre proximité avec les acteurs de terrain nous permet d'affirmer qu'un investissement durable sur une formation pluriannuelle, soucieuse de l'émergence de pratiques nouvelles à partir du réel, est une condition indispensable à des évolutions pédagogiques aujourd'hui rendues incontournables.

Nous enjoignons M. Lejeune de transmettre à Mme la Ministre notre exigence de voir impulser un tel accompagnement non prescriptif de la réforme du collège dans lequel les IA-IPR prendraient toute leur part de responsabilité en usant de leurs expertises didactiques, pédagogiques et du terrain. Sans répondre à cette demande susceptible de lever les crispations actuelles, M. Lejeune nous rappelle que Mme la Ministre est particulièrement sensible à la formation des enseignants et qu'elle s'est engagée à maintenir pendant plusieurs années son budget à la hauteur de l'effort consenti cette année. D'autre part, au niveau des EPLE, le maintien annoncé des niveaux des DGH devrait rassurer l'ensemble des acteurs.

Lors de l'audience, il a été également question des négociations qui s'ouvriront sur les carrières des enseignants dans le cadre de l'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » voté par près de la majorité des organisations syndicales représentatives de la fonction publique. Nous échangeons également sur l'évaluation des enseignants. Les discussions sur ces points se dérouleront au cours de l'année 2016. Les organisations syndicales des IA-IPR élues à la CAPN, dont le SIA, y seront associées.

Paris le 16 octobre 2015

Claude Desfray, Bénédicte Lacoste, Bérangère Lefort-Debar, Yves Peuziat-Beaumont, Michèle Vinel